



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 59580

Texte de la question

Les formations proposées par les maisons familiales rurales (MFR) sont reconnues pour leur grande qualité. C'est pourquoi, compte tenu du nombre croissant de demandes d'admission, M. Michel Terrot demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il envisage de permettre aux MFR d'en créer de nouvelles.

Texte de la réponse

L'ensemble du dossier relatif à la préparation de la rentrée 2001 a été examiné conformément aux procédures liées à l'évolution des structures pédagogiques et au regard des objectifs définis dans la loi d'orientation agricole et le troisième schéma prévisionnel national des formations. Seuls les dossiers ayant reçu un avis favorable du comité régional de l'enseignement agricole et du directeur régional de l'agriculture et de la forêt ont été examinés au niveau national. Des formations ont été ouvertes dans tous les secteurs professionnels relevant de la compétence de l'enseignement agricole, y compris le secteur des services en milieu rural. Les tendances lourdes d'évolution des effectifs, la carte actuelle des formations ont conduit à limiter la poursuite de l'extension de certaines formations. Cela a été le cas notamment pour les baccalauréats technologiques et les brevets de technicien supérieur agricole (BTSA) où des places restent disponibles dans de nombreuses filières. Ces mesures ont concerné les maisons familiales comme les autres composantes de l'enseignement agricole.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59580

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1882

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4372